

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 20.02.2026

Numéro de version 38 (remplace la version 37)

Révision: 20.02.2026

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

· 1.1 Identificateur de produit

- Nom du produit: **Durcisseur blanc**
- Code du produit: 30405, 30406, 30407, 30408, 30409, 30410, 30411, 30420, 30428, 30433, 30438
- UFI: K7V1-A0R6-Y00V-A3JV

· 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· Emploi de la substance / de la préparation

Durcisseur

· 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

- Producteur/fournisseur: AKEMI - Chemisch-technische Spezialfabrik GmbH
Lechstraße 28
D 90451 Nürnberg

Tel. +49(0)911 - 642960
Fax. +49(0)911 - 644456
e-mail info@akemi.de

· Service chargé des renseignements:

Laboratoire

· 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Département Produits et Sécurité AKEMI chemisch technische Spezialfabrik GmbH
Tel. +49(0)911-64296-59
Horaires de bureau :
du Lundi au Jeudi de 7 :30 à 16 :30
le Vendredi de 7:30 à 13:30
ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59
Centres Antipoison et de Toxicovigilance
ANGERS: 02 41 48 21 21
BORDEAUX: 05 56 96 40 80
LILLE: 0800 59 59 59
LYON: 04 72 11 69 11
MARSEILLE: 04 91 75 25 25
NANCY: 03 83 22 50 50
PARIS: 01 40 05 48 48
STRASBOURG: 03 88 37 37 37
TOULOUSE: 05 61 77 74 47

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

· 2.1 Classification de la substance ou du mélange

· Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

- Org. Perox. E H242 Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.
- Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- Aquatic Acute 1 H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
- Aquatic Chronic 1 H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· Intervention:

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

· Stockage:

Protéger du rayonnement solaire. Stocker dans un endroit bien ventilé.
Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 20.02.2026

Numéro de version 38 (remplace la version 37)

Révision: 20.02.2026

Nom du produit: Durcisseur blanc

(suite de la page 1)

· 2.2 Éléments d'étiquetage

· Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

· Pictogrammes de danger

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.



GHS02 GHS07 GHS09

· Mention d'avertissement

Attention

· Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

· Mentions de danger

peroxyde de dibenzoyl

H242 Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· Conseils de prudence

P102

Tenir hors de portée des enfants.

P210

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P220

Tenir à l'écart des agents de réduction, des composés de métaux lourds, des acides et des alcalis.

P273

Éviter le rejet dans l'environnement.

P280

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive.

P305+P351+P338

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P333+P313

En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

P410

Protéger du rayonnement solaire.

P411+P235

Stocker à une température ne dépassant pas 25°C. Tenir au frais.

P420

Stocker séparément.

P501

Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

· Étiquetage de paquets dont le contenu n'excède pas 125 ml

· Pictogrammes de danger



GHS02 GHS07 GHS09

· Mention d'avertissement

Attention

· Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

· Mentions de danger

· Conseils de prudence

peroxyde de dibenzoyl

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

· 2.3 Autres dangers

· Résultats des évaluations PBT et vPvB

· PBT:

Non applicable

· vPvB:

Non applicable

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 20.02.2026

Numéro de version 38 (remplace la version 37)

Révision: 20.02.2026

Nom du produit: Durcisseur blanc

(suite de la page 2)

- Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien Pour les informations relatives aux propriétés perturbant le système endocrinien, se référer à la rubrique 11.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· 3.2 Mélanges

- Description: Mélange: composé des substances indiquées ci-après.

· Composants dangereux:

| | | |
|----------------------------|--|--------|
| CAS: 94-36-0 | peroxyde de dibenzoyle | 25-50% |
| EINECS: 202-327-6 | Org. Perox. B, H241 | |
| Numéro index: 617-008-00-0 | Aquatic Acute 1, H400 (M=10); Aquatic Chronic 1, H410 (M=10) | |
| Reg.nr.: 01-2119511472-50 | Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317 | |

RUBRIQUE 4: Premiers secours

· 4.1 Description des mesures de premiers secours

- Remarques générales: Autoprotection du secouriste d'urgence.
Amener les sujets à l'air frais.
Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
- Après inhalation: Amener les sujets à l'air frais et les garder au calme.
Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.
En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.
- Après contact avec la peau: En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.
Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
Laver immédiatement à l'eau.
- Après contact avec les yeux: Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- Après ingestion: Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.
Demander immédiatement conseil à un médecin.

· 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Risques Manifestations allergiques
Risque d'incidents respiratoires.

· 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'ingestion, pratiquer un lavage d'estomac additionné de charbon actif.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

· 5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction: CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

· 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

Peut être dégagé en cas d'incendie:

Monoxyde de carbone (CO)

Dans certaines circonstances liées à un incendie, la présence de traces d'autres substances toxiques n'est pas à exclure.

· 5.3 Conseils aux pompiers

- Équipement spécial de sécurité: Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 20.02.2026

Numéro de version 38 (remplace la version 37)

Révision: 20.02.2026

Nom du produit: Durcisseur blanc

(suite de la page 3)

- Autres indications
- Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
 - Porter un vêtement de protection totale.
 - Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
Utiliser un appareil de protection respiratoire contre les effets de vapeurs/poussière/aérosol.
Tenir éloigné des sources d'inflammation.
Veiller à une aération suffisante.

· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Assurer une aération suffisante.
Recueillir par moyen mécanique.
Ne pas laisser sécher.

· 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

N'employer que dans des secteurs bien aérés.
Tenir les récipients hermétiquement fermés.
Conserver au frais et au sec dans des fûts très bien fermés.
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.
En cas de transvasement de quantités plus importantes sans dispositif d'aspiration, porter un appareil de protection respiratoire.
Ne pas remettre les résidus dans les cuves de stockage.
Il faut limiter le stockage sur le lieu de travail.
Veiller à une aspiration convenable sur les machines de traitement.
Manipuler avec précaution. Eviter les secousses, les frottements et les chocs.
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Eviter la formation d'aérosols.

· Préventions des incendies et des explosions:

La matière/le produit est un comburant à l'état sec.
Tenir à l'abri de la chaleur.
Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.
Utiliser des appareils et armatures antidéflagrantes ainsi que des outils ne produisant pas d'étincelle.

(suite page 5)

FR

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 20.02.2026

Numéro de version 38 (remplace la version 37)

Révision: 20.02.2026

Nom du produit: Durcisseur blanc

(suite de la page 4)

· 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

· Stockage:

· Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Ne conserver que dans le fût d'origine.
N'utiliser que des emballages spécialement agréés pour la matière/le produit.
Empêcher de façon sûre la pénétration dans le sol.

· Indications concernant le stockage commun:

Ne pas stocker avec les aliments.
Ne pas stocker avec des réducteurs, des composés de métaux lourds, des acides ou des alcalis.

· Autres indications sur les conditions de stockage:

Protéger contre les impuretés.
Stocker au frais.
Protéger contre le gel.
Tenir les emballages hermétiquement fermés.

· Classe de stockage:

5.2

· 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· 8.1 Paramètres de contrôle

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

· DNEL

94-36-0 peroxyde de dibenzoyl

| | | |
|-------------|-----------------------------|----------------------------------|
| Oral | DNEL (Langzeit-wiederholt) | 1,65 mg/kg bw/day (BEV) |
| Dermique | DNEL (Langzeit-wiederholt) | 34,3 mg/kg bw/day (ARB) |
| | | 17 mg/kg bw/day (BEV) |
| Inhalatoire | DNEL (Langzeit-wiederholt) | 39 mg/m ³ Air (ARB) |
| | | 3,84 mg/m ³ Air (BEV) |

· PNEC

94-36-0 peroxyde de dibenzoyl

| | |
|----------------|--------------------------------|
| PNEC (wässrig) | 0,35 mg/l (KA) |
| | 0,000002 mg/l (MW) |
| | 0,00002 mg/l (SW) |
| | 0,000602 mg/l (WAS) |
| PNEC (fest) | 0,0025 mg/kg Trockengew (BO) |
| | 0,00127 mg/kg Trockengew (MWS) |
| | 0,0127 mg/kg Trockengew (SWS) |

· Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· 8.2 Contrôles de l'exposition

· Contrôles techniques appropriés

Sans autre indication, voir point 7.

· Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

· Mesures générales de protection et d'hygiène:

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.
Eviter tout contact prolongé et intensif avec la peau.

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 20.02.2026

Numéro de version 38 (remplace la version 37)

Révision: 20.02.2026

Nom du produit: Durcisseur blanc

(suite de la page 5)

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.
Protection préventive de la peau avec une crème de protection.
Nettoyer soigneusement la peau immédiatement après une manipulation du produit.
Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

· Protection respiratoire:

Filtre A/P2

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

· Protection des mains:

Une protection préventive de la peau en utilisant des produits protecteurs de la peau est recommandée.

Après l'utilisation de gants, appliquer des produits de nettoyage et de soin de la peau.



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

recommande la crème protectrice de la peau suivante pour une protection

préventive sans utilisation de gants de protection:

ARRETIL (<http://www.stoko.com>)

recommande la crème protectrice de la peau suivante pour une protection

préventive et avec utilisation des gants de protection:

STOKODERM (<http://www.stoko.com>)

recommande la crème de protection de la peau suivante pour un suivi purifiant de la peau après manipulation:

STOKO VITAN (<http://www.stoko.com>)

recommande la crème protectrice suivante pour un suivi soignant de la peau après travail:

Kresto Classic (<http://debstoko.com>)

Les directives relatives à l'utilisation du produit référencé sous «gants protecteurs» doivent être conformes aux spécifications CEE-Directive 89/686/EWG et à la Norme EN374 qui en résulte, comme par exemple le type de gant indiqué ici-après. Lors des essais conformes à la EN374 dans les laboratoires de la société KCL avec des échantillons tests de différents types de gants recommandés, ceux-ci ont évalués les temps pendant lesquels le gant est résistant aux substances chimiques. Ces recommandations sont valables uniquement pour le produit livré et cité dans la fiche de sécurité et pour la fonction indiquée. En cas de dissolution dans ou lors du mélange avec d'autres substances et en cas de conditions non-conformes à la Norme EN374, il est vivement recommandé de contacter le fournisseur des gants CE-approuvés (par exemple KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, Internet: www.kcl.de).

SOLOPOL (<http://www.stoko.com>)

REDURAN SPEZIAL (<http://www.stoko.com>)

· Matériau des gants

Caoutchouc nitrile

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 20.02.2026

Numéro de version 38 (remplace la version 37)

Révision: 20.02.2026

Nom du produit: Durcisseur blanc

(suite de la page 6)

Butylcaoutchouc
Caoutchouc fluoré (Viton)
Gants en néoprène

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· Temps de pénétration du matériau des gants

Valeur pour la perméabilité: taux ≤ 6 , 480 min

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· Pour le contact permanent, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:

Caoutchouc fluoré (Viton)
Vitoject (KCL, Art_No. 890)
Caoutchouc nitrile
Camatril (KCL, Art_No. 730, 731, 732, 733)
Gants en néoprène
Nitopren (KCL, Art_No. 717)
Butylcaoutchouc
Butoject (KCL, Art_No. 897, 898)

· Des gants dans les matériaux suivants sont appropriés comme protection contre les éclaboussures:

Caoutchouc nitrile
Camatril (KCL, Art_No. 730, 731, 732, 733)
Butoject (KCL, Art_No. 897, 898)
Butylcaoutchouc

· Des gants dans les matériaux suivants ne sont pas appropriés:

Caoutchouc naturel (Latex)
Gants en cuir
Gants en tissu épais

· Protection des yeux/du visage



Lunettes de protection hermétiques

· Protection du corps:

Vêtements de travail protecteurs

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales.

| | |
|--|----------------|
| · <u>Couleur:</u> | Blanc |
| · <u>Odeur:</u> | Typique |
| · <u>Seuil olfactif:</u> | Non déterminé |
| · <u>Point de fusion/point de congélation:</u> | Non déterminé |
| · <u>Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition</u> | Non déterminé |
| · <u>Inflammabilité</u> | Non applicable |
| · <u>Limites inférieure et supérieure d'explosion</u> | |
| · <u>Inférieure:</u> | Non déterminé |
| · <u>Supérieure:</u> | Non déterminé |
| · <u>Point d'éclair</u> | Non applicable |
| · <u>pH à 20 °C</u> | 4-5 |

(suite page 8)

FR

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 20.02.2026

Numéro de version 38 (remplace la version 37)

Révision: 20.02.2026

Nom du produit: Durcisseur blanc

(suite de la page 7)

| | |
|--|-----------------------|
| · <u>Viscosité:</u> | |
| · <u>Viscosité cinématique</u> | Non déterminé |
| · <u>Dynamique:</u> | Non déterminé |
| · <u>Solubilité</u> | |
| · <u>l'eau:</u> | Pas ou peu miscible |
| · <u>Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)</u> | Non déterminé |
| · <u>Pression de vapeur à 20 °C:</u> | 23 hPa |
| · <u>Densité et/ou densité relative</u> | |
| · <u>Densité à 20 °C:</u> | 1,2 g/cm ³ |
| · <u>Densité relative.</u> | Non déterminé |
| · <u>Densité de vapeur:</u> | Non déterminé |

· 9.2 Autres informations

| | |
|---|--|
| · <u>Aspect:</u> | |
| · <u>Forme:</u> | Pâteuse |
| · <u>Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.</u> | |
| · <u>Température d'inflammation:</u> | Le produit ne s'enflamme pas spontanément. |
| · <u>Propriétés explosives:</u> | SADT 50°C |
| · <u>Teneur en solvants:</u> | |
| · <u>Eau:</u> | 10,0 % |
| · <u>Changement d'état</u> | |
| · <u>Vitesse d'évaporation.</u> | Non déterminé |

| | |
|---|--|
| · <u>Informations concernant les classes de danger physique</u> | |
| · <u>Substances et mélanges explosibles</u> | néant |
| · <u>Gaz inflammables</u> | néant |
| · <u>Aérosols</u> | néant |
| · <u>Gaz comburants</u> | néant |
| · <u>Gaz sous pression</u> | néant |
| · <u>Liquides inflammables</u> | néant |
| · <u>Matières solides inflammables</u> | néant |
| · <u>Substances et mélanges autoréactifs</u> | néant |
| · <u>Liquides pyrophoriques</u> | néant |
| · <u>Matières solides pyrophoriques</u> | néant |
| · <u>Matières et mélanges auto-échauffants</u> | néant |
| · <u>Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau</u> | néant |
| · <u>Liquides comburants</u> | néant |
| · <u>Matières solides comburantes</u> | néant |
| · <u>Peroxydes organiques</u> | Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur. |
| · <u>Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux</u> | néant |
| · <u>Explosibles désensibilisés</u> | néant |

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

| | |
|--|--|
| · 10.1 Réactivité | Pas d'autres informations importantes disponibles. |
| · 10.2 Stabilité chimique | |
| · <u>Décomposition thermique/ conditions à éviter:</u> | Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes. Pour éviter la décomposition thermique, ne pas surchauffer. |
| · 10.3 Possibilité de réactions dangereuses | Réactions au contact des métaux lourds. Réaction aux amines. Réactions aux alcalis puissants. Réactions aux acides puissants. |
| · 10.4 Conditions à éviter | Pas d'autres informations importantes disponibles. |

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 20.02.2026

Numéro de version 38 (remplace la version 37)

Révision: 20.02.2026

Nom du produit: Durcisseur blanc

(suite de la page 8)

- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
- Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

94-36-0 peroxyde de dibenzoyl

| | | |
|-------------|----------|--------------------|
| Oral | LD50 | >5.000 mg/kg (rat) |
| Inhalatoire | LC50/4 h | >24,3 mg/l (rat) |

- Effet primaire d'irritation:
- Corrosion cutanée/irritation cutanée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque une sévère irritation des yeux.
- Sensibilisation respiratoire ou cutanée Peut provoquer une allergie cutanée.
- Mutagénicité sur les cellules germinales Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité pour la reproduction Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2 Informations sur les autres dangers

- Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

- Toxicité aquatique:

94-36-0 peroxyde de dibenzoyl

| | |
|-----------|---|
| EC50 | 35 mg/l (bacteria) |
| LC50 | >1.000 mg/l (Eisenia fetida (Regenwürmer)) |
| EC50/48h | 0,11 mg/l (daphnia magna) (OECD 202) |
| ErC50/72h | 0,0711 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata) |
| EC10 | 0,001 mg/l (daphnia magna) (OECD 211) |

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 20.02.2026

Numéro de version 38 (remplace la version 37)

Révision: 20.02.2026

Nom du produit: Durcisseur blanc

(suite de la page 9)

| | |
|----------|--|
| EC50/48h | 0,11 mg/l (daphnia magna) |
| EC50/72h | 0,0711 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata) (OECD 201) |
| LC50/96h | 0,0602 mg/l (Oncorhynchus mykiss) (OECD 203) |
| | 2 mg/l (poecilia reticulata) |

- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** Non applicable
- **vPvB:** Non applicable
- **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien** Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.
- **12.7 Autres effets néfastes**
- **Autres indications écologiques:**
- **Indications générales:** Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant

* RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation:** Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales. Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

· Catalogue européen des déchets

| | |
|-----------|--|
| 16 00 00 | DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS SUR LA LISTE |
| 16 09 00 | substances oxydantes |
| 16 09 03* | peroxydes, par exemple, peroxyde d'hydrogène |

- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:** Les emballages contaminés doivent être vidés au maximum et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.

* RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- **14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**
- **ADR, IMDG, IATA** UN3108
- **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**
- **ADR** 3108 PEROXYDE ORGANIQUE DE TYPE E, SOLIDE (peroxyde de dibenzoyl), DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT
- **IMDG** ORGANIC PEROXIDE TYPE E, SOLID (dibenzoyl peroxide), MARINE POLLUTANT
- **IATA** ORGANIC PEROXIDE TYPE E, SOLID (dibenzoyl peroxide)

(suite page 11)

FR

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 20.02.2026

Numéro de version 38 (remplace la version 37)

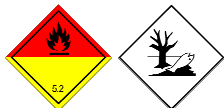
Révision: 20.02.2026

Nom du produit: Durcisseur blanc

(suite de la page 10)

· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

· ADR



· Classe
· Étiquette

5.2 (P1) Peroxydes organiques.
5.2

· IMDG



· Class
· Label

5.2 Peroxydes organiques.
5.2

· IATA



· Class
· Label

5.2 Peroxydes organiques.
5.2

· 14.4 Groupe d'emballage

· ADR, IMDG, IATA

néant

· 14.5 Dangers pour l'environnement

· Marine Pollutant:

Signe conventionnel (poisson et arbre)

· Marquage spécial (ADR):

Signe conventionnel (poisson et arbre)

· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

· Numéro d'identification du danger (Indice Kemler):

Attention: Peroxydes organiques.

· No EMS:

-

· Stowage Category

D

· Stowage Code

SW1 Protected from sources of heat.

· Segregation Code

SG35 Stow "separated from" SGG1-acids

SG36 Stow "separated from" SGG18-alkalis.

SG72 See 7.2.6.3.2.

· 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

· Indications complémentaires de transport:

· ADR

· Quantités limitées (LQ)

500 g

· Quantités exceptées (EQ)

Code: E0

Non autorisé en tant que quantité exceptée

· Catégorie de transport

2

· Code de restriction en tunnels

D

· IMDG

· Limited quantities (LQ)

500 g

(suite page 12)

FR

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 20.02.2026

Numéro de version 38 (remplace la version 37)

Révision: 20.02.2026

Nom du produit: Durcisseur blanc

(suite de la page 11)

| | |
|-------------------------------------|--|
| · <u>Excepted quantities (EQ)</u> | Code: E0 Not permitted as Excepted Quantity |
| · <u>"Règlement type" de l'ONU:</u> | UN 3108 PEROXYDE ORGANIQUE DE TYPE E, SOLIDE (PEROXYDE DE DIBENZOYLE), 5.2, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT |

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

- Directive 2012/18/UE
 - Substances dangereuses désignées - ANNEXE I
 - Catégorie SEVESO
- Aucun des composants n'est compris.
P6b SUBSTANCES ET MÉLANGES AUTORÉACTIFS et PEROXYDES ORGANIQUES
E1 Danger pour l'environnement aquatique

- Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas
- 50 t

- Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut
- 200 t

- RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII
- Conditions de limitation: 3

- Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

- RÈGLEMENT (UE) 2019/1148

- Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

- Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est compris.

- Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

- Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

- Prescriptions nationales:

- Indications sur les restrictions de travail:

Respecter les limitations d'emploi pour les femmes enceintes et pour celles qui allaitent.
Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes.

- Classe de pollution des eaux:
- Classe de pollution des eaux 2 (Classification propre): polluant.

- Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57

Aucun des composants n'est compris.

- VOC EU
- 0,0 g/l

(suite page 13)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 20.02.2026

Numéro de version 38 (remplace la version 37)

Révision: 20.02.2026

Nom du produit: Durcisseur blanc

(suite de la page 12)

· **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:**

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Cette fiche de données de sécurité est conforme au Règlement (CE) n.° 1907/2006, Article 31, modifié par le règlement (UE) 2020/878.

· Phrases importantes

H241 Peut s'enflammer ou exploser sous l'effet de la chaleur.
 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
 H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
 H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· Service établissant la fiche technique:

Laboratoire

· Date de la version précédente:

08.04.2025

· Numéro de la version précédente:

37

· Acronymes et abréviations:

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
 ICAO: International Civil Aviation Organisation
 ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
 IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
 IATA: International Air Transport Association
 GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
 EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
 ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
 CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
 DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)
 PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)
 LC50: Lethal concentration, 50 percent
 LD50: Lethal dose, 50 percent
 PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
 SVHC: Substances of Very High Concern
 vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
 ATE: Acute toxicity estimate values (ETA Valeurs d'estimation de la toxicité aiguë)
 Org. Perox. B: Peroxydes organiques – Type B
 Org. Perox. E: Peroxydes organiques – Type E/F
 Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2
 Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1
 Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1
 Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1